

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JANVIER 2025**

L'An deux mille vingt-cinq, le mercredi 22 janvier 2025, à 19 h 05 le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville, à Magny-les-Hameaux, sous la vice-présidence de Madame Frédérique DULAC,

MEMBRES PRESENTS : Frédérique DULAC, Slimane MOALLA, Yolande GROBON, Chrystèle GUILLARD, Anne DEUDON, Jean-Marie THEBAULT, Evelyne COURTECUISSSE, Claire CROIXMARIE, Hayat LAKHYALI

MEMBRES EXCUSES : Bertrand HOUILLON, Brigitte BOUCHET, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Nathalie SENU, Annick BOKAN, Gasparine MIRABEL, Marc CONGARD

Le quorum est atteint.

Rappel de l'ordre de jour :

- Liste des décisions
- Aides facultatives
- Aide au départ en voyage pédagogique – Collège Albert Einstein
- Aide au départ en classe de découverte
- Modification du Règlement intérieur
- Anticipation des crédits d'investissement
- Questions diverses

Madame Frédérique DULAC a été élue secrétaire de séance.

- Approbation du Procès-verbal du Conseil d'administration du 18 décembre 2024

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 18 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

- **Liste des décisions du Président – article R.123-21 Code de l'action sociale et des familles**

Du 10/12/2024 au 07/01/2025	Aides en urgence			
20/12/2024	I		40 €	Assistante sociale
07/01/2025	I		40 €	Assistante sociale

Pour ces 2 demandes, l'AS souhaite qu'elles soient reconduites en janvier 2025, le temps que les situations personnelles et administratives se débloquent.
Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la reconduction de ces 2 aides.

- **Aides facultatives**

Madame DULAC présente les demandes d'aides financières.

Aide n°01 /2025 - Dossier présenté par le CCAS

Madame :

Domiciliée à Magny-les-Hameaux :

Sollicite une aide auprès du CCAS, pour prendre en charge d'une facture d'électricité d'un montant de 2629.86 €. de

DELIBÉRATION :

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

ACCORDE à Madame : , domiciliée à Magny-les-Hameaux : une aide financière sous forme d'un prêt d'une durée de 2 ans d'un montant de 2 629,86 euros. La somme sera versée directement auprès d'EDF.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

PUBLICATION :

Certifié exécutoire : 03/02/2025

Aide n°02 /2025 - Dossier présenté par le CCAS

Madame :

Domiciliée à Magny-les-Hameaux :

Sollicite un aide auprès du CCAS, pour prendre en charge une partie des prêts contractés avec la lecture du courrier adressé par Mme (

DELIBÉRATION :

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

ACCORDE à Madame , domiciliée à Magny-les-Hameaux : des chèques d'accompagnement personnalisé d'un montant de 80 € pour 2 mois.

Le Conseil d'administration propose à Mme (de voir avec l'assistante sociale pour déposer un dossier de surendettement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

PUBLICATION :

Certifié exécutoire : 03/02/2025

Aide n°03 /2025 - Dossier présenté par l'assistante sociale

Madame :

Domiciliée à Magny-les-Hameaux :

Sollicite une aide auprès du CCAS, pour prendre en charge un mois de loyer, d'un montant de 383,83 €.

DELIBÉRATION :

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

REFUSE à Madame , domiciliée à Magny-les-Hameaux : , une aide financière pour prendre en charge un mois de loyer d'un montant total de 383,83 € au motif que la demanderesse, qui bénéficie pourtant, d'un accompagnement effectué par une travailleuse sociale dans la gestion du budget n'est pas assez régulière dans cet accompagnement.

PUBLICATION :

Certifié exécutoire : 03/02/2025

Aide au départ en classe de découverte

La Ville participe au financement de 2 classes de découverte organisées respectivement par l'école André Gide (séjour culture, nature et sports en Bourgogne du 28 au 30 avril, pour 45 élèves de CE2 et CM1 – montant 175 €) et par l'école Louise Weiss (séjour en Normandie dans le cadre des 80 ans de l'armistice de la Seconde Guerre Mondiale pour 48 enfants du 11 au 13 mars – montant : 140 €)

DELIBÉRATION :

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Président à accorder une aide financière aux familles dont l'enfant, scolarisé dans l'une des deux écoles, participe à l'une des classes de découverte, selon les modalités suivantes :

Quotient Familial calculé sur RFF/nbre parts	Participatio n famille	Reste à charge CCAS versé directement aux coopératives
QF < 5 000	35 €	105 €
	35 €	140 €
5 001 < QF < 10 000	70 €	70 €
	70 €	105 €
10 001 < QF < 15 000	105 €	35 €
	70 €	105 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

PUBLICATION :

Certifié exécutoire : 03/02/2025

Modification du règlement intérieur

Suite aux échanges lors du dernier Conseil d'Administration, il est proposé de modifier le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS, notamment, concernant l'octroi des prêts.

Un projet de règlement modifié a été joint à la note explicative.

DELIBÉRATION :

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

ADOpte une modification de son règlement intérieur en vue d'ajouter les modalités d'octroi de prêt à taux zéro.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

PUBLICATION :

Certifié exécutoire : 03/02/2025

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

PUBLICATION :

Certifié exécutoire : 03/02/2025

Aide n°04 /2025 - Dossier présenté par l'assistante sociale

Madame et Monsieur :

Domiciliés à Magny-les-Hameaux :

Sollicitent une aide auprès du CCAS, pour prendre en charge une partie du voyage scolaire, pour leur fille scolarisée en dispositif ULIS, organisé par une école élémentaire de Voisins-le-Bretonneux.

DELIBÉRATION :

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

ACCORDE à Madame et Monsieur , domiciliés à Magny-les-Hameaux :
, une aide financière d'un montant de 130 € pour prendre en charge une partie du voyage scolaire.
L'aide financière sera versée directement à la coopérative scolaire de l'école élémentaire de La Grande Ile de Voisins-le-Bretonneux.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

PUBLICATION :

Certifié exécutoire : 03/02/2025

Aide au départ en voyage pédagogique – Collège Albert Einstein

La Ville participe au financement de 2 voyages pédagogiques en Pologne qui doivent se tenir en mars 2025 et qui comprennent la visite d'un camp d'extermination pour 2 classes soit 80 élèves.

Actuellement, le coût du séjour annoncé par le Collège est de 474 € par élève. Les familles ont déjà commencé à prendre attache auprès du CCAS pour connaître les possibilités d'aide.

DELIBÉRATION :

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Président à accorder une aide financière aux familles dont l'enfant, scolarisé en troisième au Collège Albert Einstein, participe à l'un des voyages organisés au cours de l'année 2025 en Pologne, selon les modalités suivantes :

Quotient Familial calculé sur RFF/nbre parts	Participatio n famille	Reste à charge CCAS versé directement au Collège
QF < 5 000	90 €	384 €
5 001 < QF < 10 000	180 €	294 €
10 001 < QF < 15 000	260 €	214 €

L'aide financière sera versée directement au Collège.

Une liste des bénéficiaires sera établie au regard de leur quotient familial.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Anticipation des crédits d'investissement

Lors du dernier Conseil d'Administration, les crédits d'investissement ont été ouverts par anticipation au vote du budget.

Le budget à prévoir sur le chapitre 27 (prêts accordés) est en fait d'un montant maximum de 5 619,11 €, après adoption des décisions modificatives, et non de 5 994,11 €.

DELIBÉRATION :

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Président à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget 2024 (hors restes à réaliser 2023), et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

OUVRE 25% des crédits du budget de l'exercice 2024 (hors restes à réaliser 2023) des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2025, selon la répartition suivante :

	Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »	Chapitre 27 « Autres immobilisations »
Budget primitif 2024 (hors restes à réaliser 2023)	700,00 €	23 976,45 €
Décision modificative n°1	1 500,00 €	-1 500,00 €
25% des crédits ouverts en 2024 (hors restes à réaliser 2023)	550,00 €	5 619,11 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

PUBLICATION :

Certifié exécutoire : 03/02/2025

Les prochaines réunions du CA du CCAS seront prévues le :

- Jeudi 6 mars 2025 à 19h00 avec le débat d'orientation budgétaire
- Mardi 1er avril 2025 à 19h00 avec le budget primitif

La séance est levée à 20h35.



Frédérique DULAC
Vice-Présidente du C.C.A.S

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Frédérique Dulac'.

